



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 20 décembre 2023

Date de la convocation : 14/12/2023  
Date d'affichage de la convocation : 14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20/12/2023 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 14  
Présents : 09  
Représentés : 02  
Votants : 11

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Christie DEZERT, Emilien BIGNON, Claire ADAM, Pascal RANC, Pierre BAILLY, Agnès RAGOT, Johann DE BRUIN.

Absents ayant donné procuration : Mmes Mme Vanessa CHEVALLIER pouvoir à Emilien BIGNON, M. Cosme RAGOT pouvoir à Roland BROQUET,

Absente : Mmes Anne-Lise DURAND, Sabrina GUYON, Eléonore De FRESCHVILLE.

Secrétaire de séance : Romain ARNAUD

#### Délibération n°

2023\_D\_116

**Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGET SERVICE DES EAUX 2023 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**

Monsieur le Maire propose de régulariser, au moyen de la décision modificative ci-dessous, les crédits insuffisamment prévus au chapitre 012 (charges du personnel et frais assimilés).

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
011	61523	Entretien, réparations réseaux	- 200,00 €	
012	6410	Rémunération du personnel	+ 200,00 €	

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTÉ** la décision modificative proposée ci-dessus ;
- ▶ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

